

Comment rendre les Ouvriers Propriétaires? ⁽¹⁾

PAR M. CHARLES MILDÉ

Ancien maire-adjoint du dix-septième arrondissement de Paris,
Ancien président
du Syndicat professionnel des industries électriques.

QUELQUES APPRÉCIATIONS

Les articles publiés dans nos trois précédents numéros par M. Charles Mildé, l'exposé qu'il y fait d'un plan enfin pratique, propre à faciliter l'accession des ouvriers de l'industrie à la propriété, l'annonce qu'il a faite de la constitution prochaine de deux sociétés à « capital remboursable par le travail » ont excité un vif intérêt dans le monde politique et dans le monde économique. L'expérience que va tenter M. Ch. Mildé est attendue avec la plus sympathique curiosité par tous les hommes réfléchis, par tous ceux qui estiment que, sans révolution et pour prévenir toute révolution, il est indispensable de préparer dans l'organisation sociale certaines transformations inévitables.

Les opinions dont l'expression nous est parvenue et dont nous allons présenter le résumé témoignent de l'attention avec laquelle est attendue et sera suivie, dans son développement, l'initiative de l'homme généreux dont l'*Opinion* est fière d'avoir la première, fait connaître les idées.

M. MASCURAUD

M. Mascuraud s'est entretenu avec un de nos collaborateurs au sujet du projet de M. Mildé, et voici ce qu'il lui a dit :

Sous cette double réserve que le système de M. Mildé ne peut être applicable qu'aux entreprises futures et à celles qui prendront la forme de sociétés anonymes ou autres, j'adhère entièrement au plan de M. Mildé. J'y adhère comme homme ayant l'expérience des affaires, comme citoyen désireux d'améliorer les relations socia-

(1) Ces appréciations ont paru en deux articles dans l'*Opinion*, journal de la semaine (numéros des 15 et 22 février 1908).

les entre les enfants du même pays, comme sénateur et comme président du comité du commerce.

C'est la première fois que je vois exposé un système pratique pour faire sortir les ouvriers de la condition précaire du salariat. M. Mildé ne fait pas le philanthrope; il ne propose pas au capital de se sacrifier, il lui propose seulement une limitation de profits qui me paraît juste. Et cette limitation a pour corollaire une augmentation de sécurité, car les ouvriers associés et certains de remplacer un jour les capitalistes apporteront plus de cœur à l'ouvrage. Sous un autre rapport, M. Mildé a encore parfaitement raison. Oui, l'ouvrier français a des qualités qui, développées, peuvent en faire un chef. J'en ai pour preuve ce que je vois à l'école de bijouterie que le ministre du commerce visitait l'autre jour.

Dans cette école, l'enseignement technique est donné par des ouvriers et des contremaîtres. Les résultats sont tels qu'un enfant, au bout de deux années d'études pratiques, sort de là en connaissant toutes les parties du métier qui sont bien complexes, je vous l'assure. Si donc, au lieu d'enseignement, on fait appel aux ouvriers pour administrer une entreprise dans laquelle ils seront de véritables associés, soyez assuré qu'ils réussiront très bien dans cette tâche nouvelle.

Du reste, je trouve tellement intéressant le plan Mildé que je vais en saisir le bureau du comité, l'envoyer à toutes nos sections des départements et provoquer à son sujet une consultation de nos collègues, dont le bulletin du comité rendra compte.

M. A. RIBOT

L'ancien président du Conseil, membre de l'Académie française, rencontrant un de nos collaborateurs, lui a dit :

Comment ne prodiguerait-on pas les encouragements à un projet tel que celui de M. Mildé? Les efforts de tous les hommes prévoyants doivent tendre aujourd'hui à enraciner les hommes, à créer des liens de solidarité visible (ces liens existent même quand on ne les voit pas) entre les individus et le maintien de l'ordre social. Par la constitution du *Homestead*, du « bien de famille », nous voudrions augmenter le nombre de ceux qui sont conscients de cette solidarité parmi les travailleurs de la terre. M. Charles Mildé entreprend une œuvre parallèle à la nôtre, dont les ouvriers de l'indus-

trie seront les premiers bénéficiaires apparents, mais dont le profit définitif sera pour la paix sociale. Il entreprend une œuvre digne de toutes louanges.

Je donnerai pourtant à M. Mildé un conseil : qu'il n'insiste pas, au moins pour le moment, sur la diminution de l'impôt sur les valeurs mobilières, en faveur des entreprises qui institueront la participation. Ne créons pas de privilège, surtout de privilège qui puisse effrayer notre fisc besogneux.

Sauf cette réserve, j'approuve complètement le principe du projet de M. Charles Mildé, — je ne parle que du principe, parce que je n'ai pas eu le temps, absorbé comme je le suis par les travaux parlementaires, d'examiner les détails d'organisation dont il a donné, dans l'*Opinion*, un exposé succinct.

M. CHARLES DUPUY

L'ancien président de la Chambre et du Conseil des ministres n'a pas été moins net que M. A. Ribot :

Si j'approuve le projet de M. Mildé? Mais comment ne pourrai-je pas l'approuver? Quel est l'objectif moral de tout gouvernement, de toute société policée? C'est de multiplier le nombre des bourgeois. Qu'est-ce qu'un bourgeois? Ce n'est pas un homme qui porte un pantalon d'un certain tissu ou un chapeau d'une certaine forme. Le bourgeois est un homme prévoyant. Ce qui a distingué, dans tous les temps, le prolétaire du bourgeois, c'est que le prolétaire est sans souci et qu'au contraire, le bourgeois a le souci du lendemain. Vous voyez que l'habit n'est pour rien dans la différence entre ces deux types d'homme. L'héritier d'une grande fortune qui la dissipe, et qui finit par tomber à charge aux siens ou à l'Assistance publique, n'est pas un bourgeois, malgré la somptuosité de son domicile et l'automobile qui l'attend à sa porte. Au contraire, le pauvre paysan d'Auvergne ou de Bretagne, l'humble terrassier, qui entassent les sous sur les sous, afin de se constituer une réserve, ces patients, ces modestes épargnistes sont des bourgeois; ils ont la prévoyance, qui est la caractéristique de la bourgeoisie, qui a fait les premiers bourgeois et qui continue à en faire chaque jour.

M. Charles Mildé, en appliquant son projet, veut susciter ou entretenir le sentiment de la prévoyance chez les ouvriers. Les ouvriers associés du capitaliste, qui sauront qu'il dépend d'eux de devenir plus rapidement

capitalistes à leur tour, c'est des bourgeois qu'il va en faire, non pas dans le sens rétrograde que les socialistes et les bohèmes donnent à ce mot, mais dans son sens social élevé. Il va faire naître en eux une vertu sociale supérieure. S'il réussit, s'il trouve des imitateurs, comme il est à souhaiter, nous verrons se développer dans le corps ouvrier des cellules saines dont l'influence neutralisera celle des cellules malsaines que sont les syndicats révolutionnaires.

On ne saurait trop s'efforcer de faire une atmosphère de chaude sympathie autour des créations que va faire M. Charles Mildé. C'est un noble exemple qu'il donne à ses confrères, ce grand bourgeois.

M. MILLERAND

L'ancien ministre du commerce, président de la commission du travail et de la prévoyance sociale, nous a écrit :

Les articles de M. Mildé empruntent à la situation et à l'expérience de leur auteur une valeur toute particulière. L'idée d'où ils partent, que le temps est fini du « patronat patriarcal », quels qu'en soient du reste les mérites au point de vue social, m'a toujours paru d'une absolue justesse.

Quant à la combinaison préconisée, je ne me hasarderai pas à la juger au pied levé. Ce qui est certain, c'est qu'elle procède d'une conception judicieuse. Préparer l'accession des employés au rôle d'employeur, avec tous les avantages et toutes les charges qu'il implique, c'est favoriser le développement pacifique et régulier d'une évolution nécessaire.

Votre bien dévoué,

MILLERAND.

LE COMTE DE MUN

Député, membre de l'Académie, le grand orateur catholique nous a adressé cette lettre :

MONSIEUR,

J'ai lu avec le plus grand intérêt les articles de M. Mildé.

La généreuse initiative qu'il se prépare à prendre prochainement, en facilitant la création de trois sociétés ouvrières est digne de toutes les sympathies.

C'est une très belle et très féconde application des idées qu'il exprime au sujet des moyens propres à ré-

tablir l'harmonie sociale entre les patrons et les ouvriers.

La participation aux bénéfices qu'il nomme, avec bien de la raison, comme un des principaux, ne saurait rencontrer de ma part aucune objection. Je l'ai moi-même signalée parmi les revendications que je conseillais aux catholiques d'inscrire sur leur programme social, dans un discours prononcé en 1892 à Saint-Etienne, et qui fut honoré de la haute approbation du pape Léon XIII.

Mais je me permets de croire que M. Mildé ne va pas tout à fait au fond de la question quand, pour rétablir la paix dans le monde du travail, il préconise « l'appel à l'intérêt ».

Sans doute l'intérêt a, dans les relations des patrons et des ouvriers, sa place légitime. C'est le côté économique de la question sociale : elle en a d'autres, plus importants à mes yeux. Elle est aussi une question morale et une question d'organisation.

M. Mildé déplore très justement, dans un de ses articles, la rupture qui s'est faite entre les patrons et les ouvriers, et qui a détruit l'ancienne conception du patronat patriarcal. Il cite un exemple frappant de l'injuste méfiance qui détourne les ouvriers des patrons, même les plus bienfaisants.

Cette rupture et cette méfiance ont des causes multiples.

L'esprit individualiste qui, durant le dix-neuvième siècle, a dominé la société tout entière, les idées révolutionnaires qu'il a, trop souvent, engendrées chez les uns, l'oubli des devoirs sociaux qu'il a, trop souvent aussi, entraîné chez les autres, la transformation de l'outillage industriel qui a substitué au patron le capital anonyme, sont à mes yeux les principales.

Le cœur, l'affection et le dévouement y peuvent remédier pour une large part. Mais quels que soient à cet égard les efforts personnels, ils seront, je le crains, toujours insuffisants. L'intérêt le sera plus encore.

Dans la répugnance des ouvriers à accepter la bienfaisance patronale ou du moins à s'en contenter, il y a autre chose qu'un sentiment de désaffection et qu'une fausse appréciation du profit personnel.

Il y a la notion de leurs droits, notion parfois excessive, égarée par les excitations violentes et les passions politiques, mais en principe très justifiée. Pour ces droits ils veulent des garanties légales et perpétuelles.

Ceux des chefs d'industrie, non moins respectables, réclament la même protection.

L'organisation professionnelle, seule, me semble pouvoir l'assurer aux uns et aux autres. Elle seule aussi, en établissant entre les patrons et les ouvriers des rapports permanents, pourra dissiper les malentendus, prévenir les conflits ou du moins en faciliter le règlement pacifique.

La générosité de M. Mildé témoigne suffisamment de notre accord au point de vue moral. Je serais heureux qu'au point de vue de l'organisation sociale mes idées rencontrassent l'approbation de sa haute autorité industrielle.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Comte DE MUN.

M. L.-L. KLOTZ

Le président de la commission des douanes a bien voulu nous exprimer son avis dans cette note :

A l'heure où certaine école politique poursuit la suppression de la propriété individuelle — sans d'ailleurs avoir formulé encore les principes légaux ni jeté les bases juridiques de la société nouvelle qu'ils prétendent fonder — des hommes de bonne volonté recherchent les moyens de faciliter l'accession du plus grand nombre à la propriété...

... M. Ch. Mildé, dans les trois derniers numéros de l'*Opinion*, a donné à cette passionnante question : « *Comment rendre les ouvriers propriétaires ?* », une réponse des plus originales qui satisfait à la fois et les exigences de l'esprit et les aspirations du cœur.

M. Mildé ne s'occupe pas des entreprises exploitées par des concessionnaires, mais des entreprises privées, fondées par des industriels et des capitalistes. Il se demande s'il est possible de créer des sociétés anonymes à capital remboursable par le travail, dans lesquelles, grâce aux bénéfices réalisés, les salariés se trouveraient, à un moment donné, substitués aux souscripteurs des actions et finalement les seuls propriétaires de l'affaire entière. Il ne réclame des pouvoirs publics, et encore sans en faire une condition, qu'une faveur modeste, celle de la réduction de l'impôt de 4 % sur le revenu des sociétés, réduction proportionnelle à la part des ouvriers dans les bénéfices.

On a pu voir au cours de l'exposé fait ici par M. Mildé quel ingénieux mécanisme il essaie d'instituer.

D'ailleurs, il veut mettre à l'essai l'idée qu'il a conçue : passant du domaine théorique au domaine expérimental, il donnera ainsi une grande leçon de choses.

Il est, en effet, juridiquement possible de régler le statut de ces nouvelles sociétés; quand on les verra fonctionner, il est vraisemblable et souhaitable que d'autres se fendent sur le premier modèle. Et certes le législateur ne restera pas indifférent en présence d'une pareille initiative: la réduction de l'impôt de 4 %, dans les proportions où le demande M. Mildé, serait une prime indirecte consentie par l'ensemble de la nation en faveur d'une œuvre de solidarité intelligente et honorable.

Une des conséquences les plus curieuses de l'idée de M. Mildé, c'est que, pendant la période d'origine où le travail n'aura pas encore remboursé le capital, le salarié fera son éducation patronale : il ne se trouvera pas, dès la première heure, exposé à toutes les imprudences fatales aux débutants; quand il deviendra propriétaire définitif de l'entreprise elle-même, elle sera sortie des aléas si dangereux, et les directeurs du lendemain auront appris l'exercice d'une profession que la concurrence, chaque jour plus âpre, rend particulièrement délicate.

On ne peut donc que souhaiter chance à l'initiative de M. Mildé et le féliciter de l'avoir prise, sans souci d'intérêts égoïstes de classe ou de personne.

L.-L. KLOTZ.

M. FOURNIERE

M. Fournière, un des chefs du socialisme réformiste, nous a adressé cette lettre :

J'avais lu les trois articles de M. Mildé avec le plus vif intérêt. Ma santé m'empêche de vous envoyer autre chose qu'un schéma sur un sujet que je juge très important :

Il y a trois modes de participation aux bénéfices: 1° la participation pure et simple, avec divers procédés de répartition; 2° la participation obligatoire, tout au moins pour les entreprises publiques; 3° la participation évoluant en coopération de production ou *copartnership*. C'est aux deux derniers modes que recourt M. Mildé, et il a pleinement raison. Le premier n'est pas plus désiré par les employeurs que par les ouvriers, et un économiste anglais a pu dire que ceux-ci doivent produire

en sus de leur norme, avec bénéfice supplémentaire pour l'employeur, la part qui leur est ainsi laissée.

Pour le second mode, la Ville de Paris hésite encore à l'appliquer dans les concessions de services publics, et, pour les travaux publics, elle s'en tient aux « conditions du travail » réglant le salaire sur la série des prix, la durée et la sécurité du travail, conditions enfin légalisées par les décrets Millerand de 1899. Rien dans l'ordre de la participation sur ce terrain ne pourra se faire que par une loi. Millerand, Lockroy et Doumer l'ont proposée, il y a quelques années. Leur projet dort à la Chambre. Je souhaiterais qu'un socialiste voulût bien le réveiller, car il consacre le principe du droit de l'ouvrier au produit et modifie ainsi profondément le caractère juridique du salaire.

Quant au système évolutif qui conduit de participation en coopérative, son application, rarissime (on ne peut guère citer que Godin, du Familistère de Guise, à côté de Jean Leclair, du moins pour la France), est subordonnée à la bonne volonté des employeurs. S'ils voulaient écouter les sages conseils que leur donne M. Mildé, j'en serais enchanté, mais bien surpris.

EUGÈNE FOURNIÈRE.

M. JOSEPH REINACH

Le député des Basses-Alpes nous a adressé cette lettre :

Je voudrais que les articles de M. Mildé convainquissent beaucoup de patrons; il me semblerait utile d'interroger sur son projet des ouvriers de toutes professions, de ceux qui ne demandent pas à la révolution la légitime amélioration de leur sort, qui l'attendent du progrès des lois et des mœurs.

Si le patronat classique avait été plus souvent, plus généralement « patriarcal », il n'en aurait pas moins évolué, parce que la loi générale du monde est l'évolution, mais il est vraisemblable qu'il se serait assuré une plus longue durée. Le fait avec lequel M. Mildé n'hésite pas à compter, c'est que l'évolution s'accélère. Il faut fermer volontairement les yeux pour ne pas constater la transformation qui s'opère autour de nous. Cependant ce fait, incontesté, n'est qu'un symptôme ou qu'un épisode d'un phénomène beaucoup plus général, l'évolution du salariat vers une autre forme, encore très indécise, du contrat du travail.

Le principe du projet de M. Mildé me paraît judi-

cieux, généreux, excellent : que valent les détails de son projet? Il y aurait quelque témérité, de ma part, à me prononcer; les imperfections comme les avantages du système se révéleront à l'usage, quand M. Mildé aura constitué ses deux sociétés à capital remboursable par le travail, quand ces sociétés auront fonctionné pendant quelques années, quand des sociétés analogues se seront constituées et auront fonctionné. Je ne serais point surpris si l'expérience donnait des résultats un peu différents selon les industries et, peut-être même, selon les régions.

Si l'expérience réussit, — et il semble vraisemblable que, d'une manière générale, elle réussira, — la participation des ouvriers au bénéfice, qui n'est aujourd'hui qu'une idée, deviendra un principe, un droit, — parce que le droit naît du fait, — et il faudra alors faire entrer la participation dans la loi.

Accélérer l'accession du plus grand nombre possible d'ouvriers à la propriété, la transformation de la plus grande somme possible de travail en capital, c'est à la fois faire œuvre de justice, collaborer au progrès social, consolider la paix sociale. Le *homestead* pour les travailleurs de la terre, la participation aux bénéfices pour les travailleurs de l'industrie, sont deux œuvres qui tendent parallèlement au même but. L'extraordinaire transformation économique qui s'est opérée dans le monde, au XIX^e siècle, du fait des progrès de la science, ne peut pas ne point avoir des répercussions profondes dans le régime même du travail. Ce régime sera *nécessairement* modifié. C'est ce que comprend M. Mildé. C'est pourquoi l'expérience qu'il se propose de tenter me paraît si intéressante. Il n'y a pas de panacée pour une seule question sociale. Il faut chercher loyalement, courageusement, généreusement, les solutions des questions sociales.

JOSEPH REINACH.

M. L'ABBE LEMIRE

Le député républicain du Nord représente, dans notre Parlement, la démocratie chrétienne. Les articles de M. Mildé, publiés dans l'*Opinion*, l'avaient intéressé au plus haut point.

J'approuve, d'une façon complète, nous dit M. l'abbé Lemire, les projets de M. Mildé. Son système a une certaine analogie avec l'homéopathie, c'est-à-dire qu'il guérit le mal par le mal. En effet, le capital, tel qu'il se comporte actuellement dans l'industrie, est un mal,

en ce sens qu'il ne se répartit qu'au profit de quelques-uns, les actionnaires ; si vous l'étendez aux ouvriers, son action bienfaisante s'exerce aussitôt, puisqu'au lieu d'être le privilège d'un seul, le capitaliste, il devient le bien commun au capitaliste et au travailleur.

La mise en pratique généralisée d'un tel système ferait plus pour l'apaisement des conflits entre le capital et le travail, et pour la grandeur du pays, que bien des révolutions.

Et M. l'abbé Lemire, évoquant la science, ajoute :
« La participation aux bénéfices est le microbe qui tuera le capital, tel qu'il se comporte actuellement, mais ce microbe sera également le germe fécond d'où sortira une société mieux organisée. »



